

Les élus d'origine étrangère doivent être les élus de tous

Le Vif - 11 fév. 2020

La récente exclusion d'Emir Kir du Parti socialiste a suscité pas mal de débats et polémiques. Diana Nikolic, députée wallonne MR, en tire des conclusions.

Lorsqu'on décide de s'engager en politique, au sein d'un parti démocratique, en Belgique, on pose un acte qui engage aussi à ne pas défendre des valeurs qui sont contraires à celles de la Belgique. La tolérance, la liberté d'expression, la solidarité, la responsabilité personnelle et collective, l'égalité des femmes et des hommes n'appartiennent pas à un courant politique. Elles sont le fondement même de notre démocratie.

Personne ne demande à un élu d'origine étrangère de renier l'attachement à son pays, sa foi, ses racines... tant qu'elles ne sont pas contraires aux valeurs que nous partageons. Personne ne lui demande de s'abstenir de tout avis sur une situation particulière autre part dans le monde, fût-ce spécifiquement dans un pays qu'il connaît particulièrement bien.

Il est cependant de la responsabilité d'un élu de ne pas importer en Belgique un problème qui se pose ailleurs et d'y implanter les germes d'une division qui n'a pas lieu d'être sur notre territoire. Au contraire, si les membres de sa communauté d'origine prennent des positions à l'encontre des valeurs de notre démocratie, ces élus devraient pouvoir jouer le rôle de médiateurs vis-à-vis de cette communauté.

Et si certains sont victimes de pressions de leur communauté ou instances de leur pays d'origine, c'est leur responsabilité voire leur devoir de les dénoncer au risque, sinon, d'en devenir les otages et de le payer du prix de leur liberté de penser et de s'exprimer.

La responsabilité des partis...

Le problème apparaît lorsque pour faire des voix, un candidat défend des intérêts, des positions liées à une communauté spécifique. C'est donc la responsabilité des partis de ne pas céder à la tentation du communautarisme ni dans leurs messages ni dans la constitution de leur liste.

La responsabilité des partis est de détecter des personnes engagées dans la société, intéressées par les questions politiques, qui souhaitent s'engager de cette façon, puis de les accompagner, de les former aux codes et aux valeurs de la politique belge, et de leur laisser une place en rapport avec ce qu'elles veulent être et non ce qu'elles sont supposées être.

Cela vaut d'ailleurs aussi pour les personnalités "attrape-voix" du sport ou des médias que les partis recrutent pour leur popularité.

Et des électeurs

C'est aussi la responsabilité des électeurs de choisir leurs élus parce qu'ils défendent un projet de société, et non parce qu'ils partagent une origine, une religion ou une couleur de peau. D'ailleurs l'électorat n'est pas un bloc monolithique, même au sein des communautés. Rien (aucune étude, données chiffrées ou autres) ne prouve qu'un électeur issu d'un certain groupe vote exclusivement et systématiquement pour quelqu'un issu de sa communauté, et rien ne prouve le contraire non plus. C'est donc au final à cet élu qu'il appartient de respecter et de défendre le projet pour lequel il s'est engagé.

Ce n'est qu'à ce prix que l'engagement des personnes d'origine étrangère se fera pour défendre un projet qui intègre l'ensemble des citoyens et pas seulement les intérêts d'une communauté qui les a élues ou d'un groupe de pression qui met en place le système qui permet de les faire réélire.

Le monde politique belge traduit-il suffisamment la diversité de la société dans son ensemble?

A bien des égards, la représentation politique donne l'impression qu'il s'agit d'une fonction réservée à une élite, majoritairement composée d'hommes, blancs, d'un âge mûr et d'un haut niveau socio-économique. Pourtant, en pratique, les choses changent. Il y a de plus en plus de femmes, de jeunes, venant d'horizons différents. Mais les partis peinent aussi parfois à trouver ces profils lors de la constitution des listes électorales.

Au moment où il y a une désaffection croissante à l'égard de la politique, la question de la citoyenneté doit être posée. Incompréhension de notre système démocratique, complexité de nos institutions... c'est souvent l'ignorance qui mène au rejet. Pour ce faire, la formation, dès l'école, à la citoyenneté et aux enjeux politiques de notre pays est essentielle et doit être améliorée.

Enfin, l'opposition récurrente, dans le débat en question ici, des belges d'origine étrangère face aux belges de souche crée l'impression d'une citoyenneté à deux vitesses. Or, les Belges d'origine étrangère sont des citoyens à part entière. Ils doivent le ressentir comme tel pour agir comme tel.

En conclusion, les partis et les élus comme tous ceux qui transigent avec les bases du "vivre ensemble" en Belgique porteront la responsabilité de l'échec de l'intégration des personnes d'origine étrangère en politique, comme dans d'autres sphères de la société.

Diana NIKOLIC, Députée Wallonne MR

Lorsqu'on décide de s'engager en politique, au sein d'un parti démocratique, en Belgique, on pose un acte qui engage aussi à ne pas défendre des valeurs qui sont contraires à celles de la Belgique. La tolérance, la liberté d'expression, la solidarité, la responsabilité personnelle et collective, l'égalité des femmes et des hommes n'appartiennent pas à un courant politique. Elles sont le fondement même de notre démocratie. Personne ne demande à un élu d'origine étrangère de renier l'attachement à son pays, sa foi, ses racines... tant qu'elles ne sont pas contraires aux valeurs que nous partageons. Personne ne lui demande de s'abstenir de tout avis sur une situation particulière autre part dans le monde, fût-ce spécifiquement dans un pays qu'il connaît particulièrement bien. Il

est cependant de la responsabilité d'un élu de ne pas importer en Belgique un problème qui se pose ailleurs et d'y implanter les germes d'une division qui n'a pas lieu d'être sur notre territoire. Au contraire, si les membres de sa communauté d'origine prennent des positions à l'encontre des valeurs de notre démocratie, ces élus devraient pouvoir jouer le rôle de médiateurs vis-à-vis de cette communauté. Et si certains sont victimes de pressions de leur communauté ou instances de leur pays d'origine, c'est leur responsabilité voire leur devoir de les dénoncer au risque, sinon, d'en devenir les otages et de le payer du prix de leur liberté de penser et de s'exprimer. Le problème apparaît lorsque pour faire des voix, un candidat défend des intérêts, des positions liées à une communauté spécifique. C'est donc la responsabilité des partis de ne pas céder à la tentation du communautarisme ni dans leurs messages ni dans la constitution de leur liste. La responsabilité des partis est de détecter des personnes engagées dans la société, intéressées par les questions politiques, qui souhaitent s'engager de cette façon, puis de les accompagner, de les former aux codes et aux valeurs de la politique belge, et de leur laisser une place en rapport avec ce qu'elles veulent être et non ce qu'elles sont supposées être. Cela vaut d'ailleurs aussi pour les personnalités "attrape-voix" du sport ou des médias que les partis recrutent pour leur popularité. C'est aussi la responsabilité des électeurs de choisir leurs élus parce qu'ils défendent un projet de société, et non parce qu'ils partagent une origine, une religion ou une couleur de peau. D'ailleurs l'électorat n'est pas un bloc monolithique, même au sein des communautés. Rien (aucune étude, données chiffrées ou autres) ne prouve qu'un électeur issu d'un certain groupe vote exclusivement et systématiquement pour quelqu'un issu de sa communauté, et rien ne prouve le contraire non plus. C'est donc au final à cet élu qu'il appartient de respecter et de défendre le projet pour lequel il s'est engagé. Ce n'est qu'à ce prix que l'engagement des personnes d'origine étrangère se fera pour défendre un projet qui intègre l'ensemble des citoyens et pas seulement les intérêts d'une communauté qui les a élues ou d'un groupe de pression qui met en place le système qui permet de les faire réélire. A bien des égards, la représentation politique donne l'impression qu'il s'agit d'une fonction réservée à une élite, majoritairement composée d'hommes, blancs, d'un âge mûr et d'un haut niveau socio-économique. Pourtant, en pratique, les choses changent. Il y a de plus en plus de femmes, de jeunes, venant d'horizons différents. Mais les partis peinent aussi parfois à trouver ces profils lors de la constitution des listes électorales. Au moment où il y a une désaffection croissante à l'égard de la politique, la question de la citoyenneté doit être posée. Incompréhension de notre système démocratique, complexité de nos institutions... c'est souvent l'ignorance qui mène au rejet. Pour ce faire, la formation, dès l'école, à la citoyenneté et aux enjeux politiques de notre pays est essentielle et doit être améliorée. Enfin, l'opposition récurrente, dans le débat en question ici, des belges d'origine étrangère face aux belges de souche crée l'impression d'une citoyenneté à deux vitesses. Or, les Belges d'origine étrangère sont des citoyens à part entière. Ils doivent le ressentir comme tel pour agir comme tel. En conclusion, les partis et les élus comme tous ceux qui transigent avec les bases du "vivre ensemble" en Belgique porteront la responsabilité de l'échec de l'intégration des personnes d'origine étrangère en politique, comme dans d'autres sphères de la société. Diana NIKOLIC, Députée Wallonne MR

Députée Wallonne